

CLETHODIM 240

UNE FORMULATION DIGNE DE CONFIANCE POUR
LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS UNE VASTE
GAMME DE CULTURES À FEUILLES LARGES.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- Un herbicide sélectif de postlevée pour la suppression d'une vaste gamme de graminées.
- Un herbicide systémique qui migre du feuillage traité aux points de croissance des feuilles, tiges et racines.
- Dose d'emploi et période d'application flexibles et nombreuses options de mélange en cuve.

PRINCIPALES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES

50 mL par acre

Sétaire (verte, glauque)
Folle avoine
Céréales spontanées
(blé, orge, avoine)
Pied-de-coq
Panic capillaire
Panic d'automne
Millet commun
Maïs spontané
Alpiste des
Canaries spontané

75 mL par acre

Folle avoine
Céréales spontanées
(blé, orge, avoine)
Sétaire (verte, glauque)
Ivraie de Perse
Digitaire
(astringente et sanguine)
Millet commun
Panic capillaire
Panic d'automne
Pied-de-coq
Maïs spontané
Alpiste des
Canaries spontané
Chiendent (répression)

150 mL par acre

Chiendent

PRINCIPALES CULTURES

Canola, soja, lin, pois, lentilles

PRINCIPE ACTIF

Cléthodime

GROUPE D'HERBICIDES

1

FORMULATION

240 g/L EC

COMPARABLE À

Centurion®, Select®

MODE D'ACTION

Inhibiteur de l'ACCase

EMBALLAGE

1 bidon de 3 L de Clethodim 240
1 bidon de 9 L de Surf-Act^{MC}

NUMÉRO D'HOMOLOGATION

32334



◀ Consulter l'étiquette pour la liste complète des mauvaises herbes supprimées, les directives d'application détaillées et les restrictions.

© 2024 Albaugh SARL. Tous droits réservés. Albaugh et le logo A sont des marques déposées et Surf-Act est une marque de commerce d'Albaugh SARL. Centurion et Select sont des marques déposées d'Arysta. TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LE MODE D'EMPLOI SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un pesticide de façon non conforme aux recommandations sur son étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.